

SNUipp/FSU 42  
Bourse du Travail  
4 cours Victor Hugo  
42028 St Etienne cedex1  
04 77 41 33 21  
[snu42@snuipp.fr](mailto:snu42@snuipp.fr)



Saint-Étienne, le 12 janvier 2016  
À Monsieur le Directeur Académique de la Loire  
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Objet : Regroupement d'école, mouvement des directeurs et directrices

Monsieur le Directeur Académique,

Les remontées des écoles et des communes font état d'une volonté de vos services de procéder à de nombreux regroupements d'écoles dans notre département.

Le SNUipp FSU aura l'occasion de développer davantage dans les instances de concertation mais d'ores et déjà il vous sollicite sur deux points qui nous semblent essentiels.

Premièrement, que chaque regroupement envisageable permette au directeur ou à la directrice perdant son poste d'en retrouver un de même nature dans la commune ou dans une commune limitrophe.

Deuxièmement, que chaque regroupement envisagé par l'administration et /ou la municipalité ait l'aval du conseil d'école instance représentative que notre administration met souvent en avant. Aucune pression de la hiérarchie ne doit orienter le vote comme cela s'est passé (chantage à l'ouverture/fermeture, convocation des équipes, présence de cadres EN à ces conseils d'école).

Nous vous demandons donc de respecter le vote des conseils d'école, à un moment où les valeurs de la République et de la Démocratie sont bien souvent citées : il nous apparaît encore plus évident de les faire vivre.

Souhaitant que ces questions essentielles au bon fonctionnement de l'École Publique trouve un écho à la direction académique, nous vous prions d'agréer nos salutations.

Valérie ATIF  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU42